Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain hors saône aval

ALERTE RENFORCÉE

Particuliers



Arrosage

Massifs fleuris et plantes en pot : **interdit.**

Arrosage par goutte-à-goutte ou pied à pied possible entre 18h et 11h.

Jardins potagers : **autorisé uniquement de 21h à 9h.**

Espaces verts et pelouses : **interdit.**

Arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans autorisé de 21h à 9h.



Cours d'eau et nappes d'accompagnement

Prélèvement interdit sauf abreuvement des animaux.



Lavage

Véhicules : **autorisé uniquement dans les stations de lavage.**

Toitures, voiries, terrasses, façades et surfaces imperméabilisées : **interdit.**



Fontaines

Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert.

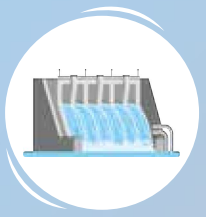
Prélèvement autorisé uniquement pour abreuvement des animaux.



Remplissage et vidange

Piscines privées et bains à remous (> à 1 m³) : **interdits sauf conditions particulières.**

Plans d'eau : **interdits.**



Ouvrages hydrauliques

Toutes manoeuvres ayant une influence sur la ligne d'eau et le fonctionnement par éclusées sont interdits.

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site www.ain.gouv.fr

1 2 3 4

Niveaux d'alerte

PRÉFET DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

l'eau de l'Ain



Activez les alertes VigiEau *pour rester informé de la situation à votre adresse !*

Flashez le QR-code